

Conseil Supérieur de l'Énergie

Mécanisme de capacité et Certificat d'économie d'énergie

Les dernières séances du Conseil Supérieur de l'Énergie (28 et 29 novembre) ont traité deux sujets importants :

- la mise en place d'un **mécanisme de capacité**, qui concerne le seul secteur électrique ;
- l'augmentation des obligations portant sur les **certificats d'économie d'énergie**. Cela concerne tous les énergéticiens.

MÉCANISME DE CAPACITÉ

Ce mécanisme, destiné à assurer la sécurité d'approvisionnement électrique de la France, va être mis en place au 1^{er} janvier 2017.

Il s'agit là d'un mécanisme d'assurance. Il prévoit que les fournisseurs d'électricité doivent garantir chaque année leur capacité à couvrir la consommation de leurs clients pendant les périodes de pointe.

Cette assurance peut être fournie par des producteurs ou des opérateurs d'effacement. Elle consiste à être « prêt à produire » ou « prêt à s'effacer » au cours des périodes de forte consommation afin de passer ces pics. Le niveau de cette assurance est fixé par l'État avec un critère de défaillance de trois heures par an.

Jusqu'à ces derniers temps, la Commission européenne était hostile à tout mécanisme rémunérant cette capacité, accusé de fausser la concurrence.

Mais aujourd'hui, la quasi-totalité des pays de l'Union européenne ne croit plus en la « main invisible » du marché pour assurer la sécurité d'approvisionnement de chacun des pays. Les faits démontrent que la libéralisation des marchés ne permet pas d'assurer les missions de sûreté et de sécurité du système électrique.

La Commission a donc dû modifier en partie sa position dogmatique. Pour la France, cela se traduit par une décision du 8 novembre 2016 (IP/16/3620), dont la mise en œuvre a fait l'objet du débat en CSE.

Ne nous y trompons pas cependant. Même si la Commission a dû en rabattre sur le plan idéologique, elle a continué dans son hostilité envers EDF, tout mécanisme de rémunération de cette capacité étant suspecté de renforcer cette dernière. Elle a été aidée par des plaintes des concurrents notamment de Direct Energie, cette même entreprise qui veut s'imposer dans notre secteur en pratiquant le dumping social !

Conseil Supérieur de l'Énergie

Mécanisme de capacité et Certificat d'économie d'énergie

C'est ainsi que plusieurs des dispositions décidées visent tout particulièrement à encadrer et contrôler le comportement de l'acteur dominant sans impacter les autres acteurs de plus petite taille, pénalisant techniquement la seule EDF. Cette conception asymétrique de certaines règles qui ne vise qu'EDF est pour FO, totalement inacceptable !

La sécurité d'approvisionnement de la France, qu'assurent notamment en période de pointe les installations thermiques

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Il s'agit d'un système obligeant l'ensemble des énergéticiens (électriciens, gaziers et pétroliers) à **financer des économies d'énergie chez leurs clients.**

Ce mécanisme a depuis longtemps fait l'objet de nombreuses critiques tant par rapport à son coût qui est répercuté sur les factures, que sur sa réelle efficacité.

À quelques mois des élections présidentielles, la ministre a voulu faire passer un texte multipliant par deux les obligations des énergéticiens, allant bien au-delà de la loi sur la transition énergétique qu'elle a fait voter il y a peu et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui vient d'être adoptée !

Une vraie fuite en avant alors même que les obligations, notamment sur la précarité énergétique, ont été renforcées il y a peu et que nous n'avons aucun retour d'expérience à ce jour !

d'EDF mais aussi d'ENGIE et d'UNIPER mérite mieux que le mécanisme proposé par la Commission.

Celle-ci a dû admettre que la sécurité d'approvisionnement ne serait pas assurée spontanément par le marché. Il lui reste maintenant à admettre qu'EDF, qui contribue largement à cette sécurité, doit être justement rémunérée pour assurer cette mission.

Les associations de consommateurs sont elles aussi montées au créneau, en dénonçant fortement le caractère non sérieux de ces annonces « Père Noël ». FO s'y est pleinement associé pour dénoncer et s'opposer à ces incohérences.

Des amendements déposés par les entreprises électriques et gazières ramenant les objectifs du texte à une augmentation plus modérée ont été adoptés par la majorité du Conseil Supérieur de l'Énergie. Reste à savoir ce que décidera la ministre face à ce vote, alors que celle-ci n'a guère montré jusqu'à présent une grande capacité d'écoute . . .

En ce qui concerne FO, nous sommes toujours dans l'attente d'un bilan contradictoire de ce mécanisme coûteux pour les énergéticiens, qui fait grossir les factures des usagers et qui repose sur des économies qui ne sont que théoriques et non pas réellement constatées.